

«imprimer les livres du Tripitaka, Nous ordonnons qu'on grave les  
«planches (de cet ouvrage) et qu'on l'incorpore au Tripitaka;  
«Nous ordonnons au *kien-tch'eng Kie* <sup>1)</sup> de composer une préface;  
«Nous augmentons les honneurs (du *ho-chang Tchong-fong*) en lui  
«conférant le titre de Maître du Royaume *P'ou-ying*. Nous avons  
«délivré une pièce écrite au *cheng-kia* pour lui ordonner de rendre  
«public l'édit impérial ainsi conçu qui a été reçu à la suite de  
«cette requête <sup>2)</sup>. Nous avons ordonné au *yuán-che Ho-tcho-sai-han*  
«de remettre un mémoire à ce sujet à l'impératrice-douairière. Un  
«décret de l'impératrice <sup>3)</sup> a été rendu qui était conçu dans les mêmes  
«termes <sup>4)</sup>. Respectez cela».

Après nous être respectueusement conformés (à ces édits) <sup>5)</sup>, nous  
vous adressons cette dépêche <sup>6)</sup> pour vous prier de donner (des ordres en  
conséquence) en vous appuyant respectueusement sur (ces instructions).  
Que cela soit observé.

Après <sup>7)</sup> (nous être conformés respectueusement à ces instructions),  
nous donnons mission à tous les subordonnés de notre département en  
leur prescrivant de veiller à l'exécution. Qu'ils donnent (des ordres) en  
s'appuyant respectueusement sur (ces instructions).

La missive qui précède est remise à l'administrateur <sup>8)</sup> du grand

1) *Kie Hi-sseu* 揭傒斯 avait le titre de *yi wen kien tch'eng* 藝文監丞;  
le *yi wen kien* prit en 1340 le nom de *tch'ong wen kien* 崇文監 et fut mis en 1341  
sous la dépendance du bureau des historiographes dans le *Han-lin yuan* (*Yuan che*, chap.  
XCII, p. 2 r°).

2) Cette phrase peut être comparée à un passage assez analogue que nous trouvons  
dans la pièce n° XV; mais elle reste pour moi fort obscure.

3) Le terme 懿旨 sert aujourd'hui encore à désigner un décret émanant de  
l'impératrice. Cf. S. COUVREUR, *Choix de Documents*, p. 240.

4) Ici encore la rédaction est obscure.

5) C'est le *siuan-tcheng-yuan* qui parle.

6) Le *siuan-tcheng-yuan* adresse cette dépêche au *hing-siuan-tcheng-yuan*.

7) C'est le *hing siuan tcheng yuan* qui prend la parole.

8) Il s'agit du religieux *Ming-jouei* dont on va lire la réponse.